

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 décembre à 18h30 le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 16/12/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Loïc BOUCHARD, M. Pierre-Jean LIOBARD, Mme Isabelle ADELIN, Brigitte BOURGEAY, Marie-Charlotte HÉRITIER, M. Olivier PASQUAL, Mme Nadine MICHON, M. Jean-Baptiste PAULIN, Mme Laëtitia PONGE, Mme Françoise BRESSON, M. Jérôme ÉCOCHARD

Absents excusés : Mme Sandrine VÉNÉRUSO (pouvoir donné à Marie-Pierre TEYSSIER)
Mathieu DESBAT, (pouvoir donné à Pierre-Jean LIOBARD)
M. Aymeric TEVISSEN (pouvoir donné à Nadine MICHON)
M. Alain NODIN (pouvoir donné à Loïc BOUCHARD)

Nombre de conseillers en exercice : 16 présents : 12 votants : 16

Secrétaire de séance : Mme Nadine MICHON

Mme le Maire met au vote l'approbation du Procès-Verbal de la réunion du 05 décembre 2024. Après vote, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité et pourra être mis en ligne et à la disposition du public selon les nouvelles règles de diffusion des séances du conseil municipal.

Mme le Maire met en délibéré les points inscrits à l'ordre du jour :

FINANCES :

Subvention accordée par le Département 69 au titre des amendes de police

Mme le Maire rappelle la demande de subvention effectuée auprès du Département du Rhône dans le cadre des Amendes de Police.

Cette demande portait sur les travaux de sécurité suivants :

- Aménagement des feux tricolores Place des Ponts : 4 780 € HT
- Pose de 2 coussins lyonnais sur la RD385 : 11 604 € HT

M. Bouchard précise que la prévision de pose de coussins lyonnais ne pourra pas être réalisée suite au refus des services techniques du Département invoquant le nombre de passage de véhicules trop important sur cette voie. Par conséquent, l'option a été prise, en collaboration avec les services techniques du Département, de prévoir la pose de deux 1/2

plateaux dans chaque sens de circulation sur la D385 au niveau de la place des ponts. Ces structures seront plus adaptées au vu du nombre de véhicules circulant sur cette voie.

En date du 10 décembre 2024, les services du Département du Rhône ont confirmé que la subvention relative aux produits 2023 des amendes de police a été accordée pour 5 000 € pour l'ensemble des travaux proposés.

Le fait d'installer deux 1/2 plateaux à la place de coussins lyonnais n'impactera pas le versement de cette subvention car d'une part, le coût estimatif des 1/2 plateaux (17929.20 HT) est supérieur à la pose de coussins lyonnais et d'autre part, cette modification a été initiée par les services techniques du Département pour renforcer la sécurité des usagers de la route.

Après vote, l'assemblée adopte à l'unanimité l'attribution de la subvention de 5 000 € accordée par le Département du Rhône dans le cadre des Amendes de Police.

ASSAINISSEMENT : Réforme des redevances des agences de l'eau

Les redevances des agences de l'eau sont une composante du prix de l'eau qui leur permet de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques.

Selon l'article 101 de la loi n°2023-1322 du 29/12/2023 les redevances évoluent pour prendre en compte, dorénavant, la performance des services d'eau potable et d'assainissement. Cette évolution est aussi l'occasion de présenter une facture d'eau plus lisible en regroupant les différentes contributions au financement des agences de l'eau dans la rubrique « organismes publics ».

Globalement les redevances « Pollutions domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » sont supprimées au 1^{er} janvier 2025. Puis 3 nouvelles redevances sont créées pour s'y substituer :

- La redevance pour la consommation d'eau potable
- La redevance pour la performance des réseaux d'eau potable
- La redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif

La réforme comprend également la suppression définitive des primes pour performances épuratoire.

Ce nouveau dispositif, applicable au 01/01/2025, introduit donc une nouvelle notion de coefficient de performance qui sera appliqué annuellement et déterminé par l'agence de

l'eau du secteur selon des critères prédéfinis constatant l'amélioration ou la performance des actions.

Nouveau principe de calcul :

À compter du 01/01/2025 et pour cette 1^{ère} année de mise en œuvre, toutes les agences de l'eau appliqueront le même coefficient de modulation forfaitaire de **0.3 pour la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif** (s'agissant de la 1^{ère} année, aucun critère de référence ne peut être constaté).

À ce coefficient, sera appliqué le prix au m³ qui diffère d'une Région à une autre. Pour la zone Rhône-Méditerranée-Corse qui nous concerne, nous pouvons noter qu'au titre de 2025, c'est le prix de 0.03€/m³ qui sera retenu pour le calcul de la redevance. Puis les années suivantes, selon le tableau, ce prix montera à 0.09€/m³ en 2026 puis 0.17€/m³ en 2027.....

Ainsi au titre de 2025, le supplément de prix pour la performance des systèmes d'assainissement collectif se montera à 0.03×0.30 (coef) = 0.01 €/m³

Sachant que la commune ne fera qu'appliquer la loi, l'assemblée doit donc se prononcer sur l'acceptation de cette réforme et acter que le SIEVA facture directement ces nouvelles redevances sur les factures d'eau (comme précédemment). Le SIEVA devra donc appliquer l'évolution des prix indiqués et actualiser le coefficient de performance que l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse lui transmettra chaque année.

Vous pouvez retrouver les informations détaillées relatives aux redevances pour performance sur le site de l'agence de l'eau : www.eaumc.fr rubrique « la réforme des redevances ».

Après vote, la réforme des redevances de l'agence de l'eau a été adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire rappelle que la cérémonie des vœux 2025 aura lieu le **Vendredi 31 janvier à 19h30 à la salle des fêtes**

La séance est levée à 18h50

Secrétaire de séance
Mme Nadine MICHON



Mme le Maire
Mme Marie-Pierre TEYSSIER

